



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 89770

## Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les conclusions des états généraux de l'enfance fragilisée qui ont été présentées le 16 juin 2010. Lancés le 16 février 2010, les états généraux ont permis aux plus éminents spécialistes de l'enfance fragilisée de débattre et d'élaborer des solutions souvent pertinentes en matière de maltraitance. Afin d'améliorer la prévention et le soutien à la parentalité, il a été décidé de « permettre un meilleur échange entre centres de protection maternelle et infantile et maternités ». Il souhaite donc qu'il lui précise quels moyens il entend retenir pour mettre en oeuvre cette recommandation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription :** Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89770

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2010, page 10726

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)